

Conseil Municipal
Du jeudi 4 JUILLET 2019 à 19h30

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LEMETTAIS.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
Mme AUZOU Patricia	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. BARBARAY Marc	X			
Mme BARBULEE Catherine	X			
Mme BLONDEL Virginie	X			
Mme GROUT Stéphanie	X			
M. LEHMAN Franck	X			
Mme PAGE Lydia		X		
M. PICARD Jean-Baptiste		X		
M. ROUX François			X	Pouvoir à Patricia AUZOU
TOTAL	9	2	1	1

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Patricia AUZOU

Monsieur Le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour concernant :

- l'adhésion à l'AACD ;
- demande d'aide au titre du fonds de concours de la CCYN pour les travaux de la salle polyvalente

01 - APPROBATION DES COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2019

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2019 est (*approuvé à l'unanimité.*)

02 - INFORMATIONS DU MAIRE :

- ✓ Plan canicule : Christine et Véronique ont rendu visite aux administrés « plus vulnérables » vendredi dernier.
- ✓ La commune a été retenue pour l'appel à projet du WIFI4EU. La priorité est donc de localiser la ou les zones où il est souhaité fournir le wifi gratuit et de faire des demandes de devis auprès des entreprises spécialisées. Ce projet d'investissement est financé à hauteur de 15 000 € et engendrera pour le long terme des coûts de fonctionnement relatifs à la maintenance des équipements.
- ✓ Le passage du réseau téléphonique fixe actuel du RTC en internet doit intervenir avant la fin août au plus tard. Ainsi, des entreprises spécialisées et recommandées ont été consultées afin de changer les équipements de la mairie et d'optimiser les frais de télécommunication.
- ✓ Remplacement de panneaux de signalisations
- ✓ Acquisition et installation de nouveaux bacs à fleurs.
- ✓ Visite de la salle polyvalente par la commission sécurité est fixée au mardi 16 juillet.
- ✓ Suite aux retours négatifs de certificats d'urbanismes, rencontre avec le SDIS afin d'échanger sur les modalités d'optimisation en matière de défense incendie.
- ✓ M. Le Maire informe que la mise aux normes Ad'Ap est en cours finalisation sur les bâtiments de la commune.
- ✓ Accords de subventions DETR pour les 3 dossiers déposés :
 - Remplacement des menuiseries de la Mairie : 2 729.10 € (30%)
 - Abaissement plafond salle L. Lelièvre : 10 896 € (30%)
 - Matériel informatique et ACTES : 816.90 € (30%)

Les dossiers de demandes de subvention auprès du Département sont réputées complètes ce qui autorise le lancement des travaux sans accord de financement.

03- HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} juillet au 31 août 2019, la mairie sera ouverte au public uniquement le jeudi de 15h à 18h.

03 BIS - ADHESION AACD

M le maire demande au conseil municipal la reconduction pour 2019 de l'adhésion à l'AACD pour un montant de 1 640.14 €, précisant que cette dépense a été prévue lors du vote du budget primitif 2019.

Le conseil confirme cette dépense à l'unanimité.

03 TER - CCYN - FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX SALLE L.LELIEVRE

Monsieur Le maire informe le conseil de la création d'un fonds de concours de 800 000 € par la CCYN.

A ce titre la commune peut bénéficier, pour le financement de ses projets d'investissement, d'une enveloppe sur 7 ans d'un montant de 30 670.98 €.

Il est donc proposé de soumettre au titre de ce fond le financement des travaux d'abaissement du plafond de la salle L. Lelièvre dont les travaux sont estimés à un montant de 36 320.09 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette demande de financement auprès de la CCYN.

04 - CCYN - RÉPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020.

Monsieur Le Maire rapporte qu'en vue des élections municipales de 2020, la détermination du nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires doit être révisée avant chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Deux méthodes de répartition sont possibles :

- Le droit commun :

Selon cette méthode, Monsieur Le Préfet répartira les sièges selon les caractéristiques suivantes :

-attribution à la répartition proportionnelle (par rapport à la population) à la plus forte moyenne

-attribution d'un siège au moins à chaque commune membre

-le nombre total de sièges est de 30. En application des règles de calcul, ce nombre est porté à 39 pour la CCYN.

- L'accord local :

Il permet de répartir de manière « libre » les sièges. Il convient cependant de respecter cinq critères imposés par la loi :

-le nombre total de sièges attribués grâce à l'accord local ne peut pas dépasser un maximum obtenu en majorant de 25% le nombre de sièges qui aurait été attribué hors accord local ;

-les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune telle qu'elle résulte du dernier recensement ;

-chaque commune dispose d'au moins un siège ;

-aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

-sous conditions, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population de la communauté.

Dans les deux méthodes, le nombre de siège de la commune est égal à 1.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la méthode de l'accord local et de transmettre la présente délibération à la CCYN.

05 - CCYN - PLUi

Monsieur Le Maire propose le report de ce point à septembre compte tenu de l'importance du dossier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

06 - SIVOSSE DOUDEVILLE - NOUVEAUX STATUTS - RETRAIT D'UNE COMPÉTENCE POUR LA COMMUNE D'AMFREVILLE-LES-CHAMPS.

Vu la délibération n°2019-11 du 2 avril 2019 du SIVOSSE de Doudeville autorisant le retrait de la compétence « ramassage scolaire primaires et maternelles » de la commune d'Amfreville-les-Champs et la modification des statuts en ce sens.

Considérant que les communes adhérentes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération aux maires, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **d'émettre** un avis favorable au retrait de la compétence « ramassage scolaire primaires et maternelles » de la commune d'Amfreville-les-Champs ;
- **de valider** les statuts alors modifiés

07 - BONS SCOLAIRES 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde aux élèves du secondaire un bon scolaire d'une valeur de 30 €. Les élèves de plus de 16 ans devront présenter un certificat de scolarité en mairie pour bénéficier de cette aide. L'âge limite est de 17 ans au 31/12/2019.

Ces bons pour l'achat de fournitures scolaires seront à retirer à la mairie à compter du 11 juillet 2019 et devront être présentés aux magasins : Intermarché, Leclerc ou Bureau Vallée à Yvetot.

08 - ADHESION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au Fonds Aide aux Jeunes.

Coût à l'Habitant : 0.23 €

Nb habitants : 678

Dépense : 155.94 €

09 - TRAVAUX DE VOIRIE 2019.

Il est proposé d'orienter le programme de travaux de voirie pour 2019 Rue du Grand Tôt par :

- la pose de caniveau béton
- la réparation de conduites

Après consultation des entreprises, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour un montant total de l'opération de 14 221 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, (à l'unanimité), DÉCIDE :

- de RETENIR, le devis de l'entreprise COLAS pour un montant total HT de 14 221 € ;
- d'AUTORISER M. Le Maire à demander l'ensemble des subventions envisageables pour ce projet.

10 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES				RECETTES RÉELLES			
CHAPITRE	IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRE	IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
020	020	DEPENSES IMPRÉVUES	- 16 000,00 €				
21	21568	Matériel et Outillage Incendie	4 000,00 €				
21	21578	Autres matériels de voirie et outillages	2 000,00 €				
23	2315	Travaux de voirie	10 000,00 €				
			- €				- €

DÉPENSES ORDRE				RECETTES ORDRE			
CHAPITRE	IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRE	IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
041	21534	Réseau d'électrification	26 605,86 €	041	13258		5 427,61 €
040	21318	Autres bâtiments publics	- 2 271,30 €	041	238		21 178,25 €
040	2133	Construction en cours	- 1 345,60 €				
041	21318	Autres bâtiments publics	2 271,30 €				
041	2133	Construction en cours	1 345,60 €				
			26 605,86 €				26 605,86 €

11 - RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place du compte épargne temps pour ses agents dans les conditions soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

12 - COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Patricia AUZOU

- * Fait un retour sur l'inauguration samedi 29 juin des voies vertes ;
- * Indique que la communauté de brigade de gendarmerie s'est réunie le 28 mai dernier afin de présenter les deux Gendarmes missionnés pour faciliter l'approche et la communication avec les citoyens ;
- * Le fleurissement de la commune a été réalisé le 25 mai ;
- * Lors de la réunion du Syndicat d'eau, il a été présenté
- * Fait un retour de sa rencontre avec le SDE76 afin d'envisager un passage Led de l'éclairage public sur la commune afin de réduire les consommations et les coûts. Cet investissement serait financé à 80% par le SDE76 ;
- * Suite à l'Assemblée Générale du Tonic Club, l'association poursuit ses activités à la rentrée.
- * Informe le conseil municipal qu'une conférence et un repas est organisé le 19 octobre par l'association Les Cousins du Nouveau Monde.

Patrice HORCHOLLE

La remise des dictionnaires a eu lieu le lundi 1^{er} juillet. 10 élèves en ont bénéficié cette année.

Aborde les difficultés de connexion au site d'inscription de transport scolaire de la Région.

Stéphanie GROUT

Le SIVOSSE de Doudeville : retour sur les travaux d'éclairage Led et de revêtement de sol du Gymnase.

Virginie BLONDEL

- * fait un retour du succès de la cérémonie de la fête des mères avec une cinquantaine de personne présente
- * déplore que la commission association foncière n'est pas encore modifié son adresse dans leur listing. Elle ne reçoit donc pas les convocations.

Vincent LEMETTAIS

- * s'excuse de son oubli de l'AG du Club Photo

13 - QUESTIONS DIVERSES

Rémi REVERT Informe que le contrôle annuel électrique de la salle a été réalisé. Une horloge a été installée sur le chauffe-eau ne fonctionne pas en continu.

Vincent * propose l'instauration d'un protocole pour l'utilisation des salles et demande à LEMETTAIS Stéphanie GROUT la tenue d'une réunion pour établir le planning 2020.

La séance est levée à 21h15